



Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.



Le 7 avril 2020

COVID-19 : Modifications temporaires apportées à la tarification de RBC Assurances (correction)

Nous vous remercions de votre patience alors que nous continuons à revoir nos régimes. À la suite de notre communication de la semaine dernière concernant les modifications temporaires apportées à la tarification des assurances de personnes, nous avons reçu un certain nombre de questions de la part des conseillers. Nous souhaitons clarifier et remplacer par cette mise à jour l'information contenue dans toutes les communications précédentes à ce sujet.

Nous révisons temporairement les limites de souscription sans prélèvement de fluides corporels et sans examen paramédical pour toutes les **nouvelles propositions d'assurance Pour Vous RBC^{MC}** et d'assurance invalidité individuelle (particuliers et entreprises), afin de permettre à un plus grand nombre de clients d'obtenir une couverture sans devoir attendre la reprise des services paramédicaux.

Ces nouvelles limites temporaires s'appliquent aux propositions soumises le 24 mars 2020 ou après cette date et sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Les nouvelles limites temporaires applicables aux nouvelles propositions d'assurance Pour Vous RBC sont les suivantes :

Âges	Capital assuré de l'assurance Pour Vous RBC
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 1 000 000 \$ inclusivement
De 51 à 55 ans	Jusqu'à 499 999 \$ inclusivement
De 56 à 60 ans	Jusqu'à 300 000 \$ inclusivement
61 ans et plus*	Jusqu'à 99 999 \$ inclusivement

* Tant et aussi longtemps que ces limites temporaires sont en vigueur, vous pouvez soumettre une proposition pour un montant de seulement 50 000 \$ en obtenant une soumission spéciale de notre siège social à actuarialservices@rbc.com.

Les nouvelles limites temporaires applicables aux nouvelles propositions d'assurance invalidité individuelle pour particuliers et entreprises sont les suivantes :

(*à l'exception de la Série Fondamentale®):

Âges	Prestation de l'assurance invalidité individuelle
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 8 000 \$ inclusivement
51 ans et plus	Jusqu'à 2 500 \$ inclusivement

Aucune modification aux limites applicables à l'assurance maladies graves pour les nouvelles propositions soumises le 24 mars ou après cette date

Âges	Montant d'assurance pour la Police Rétablissement d'une maladie grave®
De 18 à 40 ans	Jusqu'à 249 999 \$ inclusivement
De 41 à 50 ans	Jusqu'à 100 000 \$ inclusivement
De 51 à 55 ans	Jusqu'à 25 000 \$ inclusivement

Aucune modification aux limites applicables aux propositions à l'étude reçues avant le 24 mars, comme il est précisé dans notre communication du 26 mars dernier

- Si votre client a présenté une demande d'assurance dont le montant est inférieur ou égal à ceux indiqués ci-dessous, aucune autre mesure ne doit être prise.
- Si le montant d'assurance demandé est supérieur à ce qui est indiqué ci-dessous et qu'il souhaite réduire sa couverture pour que sa proposition puisse être traitée à temps, veuillez en informer votre coordonnateur de dossiers.

Propositions d'assurance vie RBC Pour Vous à l'étude, reçues le 23 mars ou avant cette date

Âges	Capital assuré
De 18 à 69 ans	Jusqu'à 1 000 000 \$ inclusivement

Propositions d'assurance individuelle pour les particuliers et les entreprises à l'étude, reçues le 23 mars ou avant cette date

(à l'exception de la Série Fondamentale®) :

Âges	Prestation
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 8 000 \$
51 ans et plus	Jusqu'à 2 500 \$

La meilleure façon d'obtenir de l'information de RBC Assurances est encore d'employer les courriels, de consulter le Centre des ressources de RBC Assurances ou de communiquer avec le bureau de RBC Assurances de votre région au 1 866 235-4332.

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)